



STATISTIQUES

LES INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE COMMISES DANS UN CONTEXTE CONJUGAL AU QUÉBEC

FAITS SAILLANTS 2014

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pour nous joindre

Direction de la prévention et de l'organisation policière

Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 9^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777, poste 60127

Télécopieur : 418 646-3564

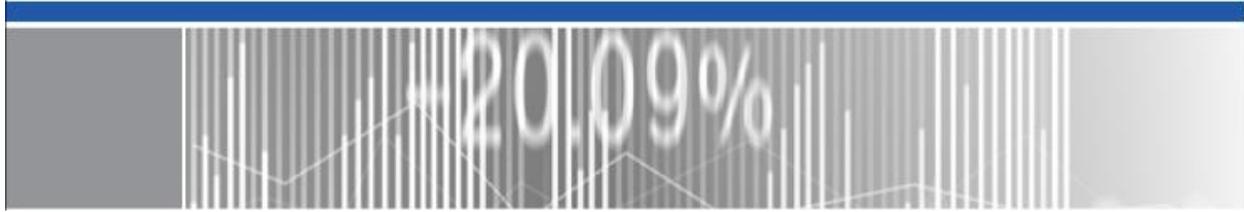
Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction de la prévention et de l'organisation policière du ministère de la Sécurité publique.

Coordination:	Linda Veillette
Analyse:	Sophie Lalande
Traitement des données:	Tho Thanh Ly

Dépôt légal – 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-75195-3 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2016

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.



FAITS SAILLANTS

- 18 746** En 2014, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 18 746 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal. Ces infractions représentent le quart de tous les crimes commis envers la personne.
- 10 588** Plus de la moitié de ces infractions concerne des voies de fait de niveau 1 (10 588). Dans une moindre mesure, nous trouvons les voies de fait de niveau 2 (2 267), les menaces (2 262) et le harcèlement criminel (2 146).
- 11** Parmi les crimes les plus graves, notons les homicides (11), les tentatives de meurtre (30) ainsi que les voies de fait de niveau 3 (57).
- 78,5 %** Les femmes sont les principales victimes (78,5 %). Par rapport aux enlèvements et aux homicides, elles représentent 100 % des victimes. Dans des proportions tout aussi considérables, elles sont victimes de séquestration (97,8 %), d'agressions sexuelles (97,2 %), de harcèlement criminel (86 %), de voies de fait graves (82,5 %) et d'intimidation (82,4 %).
- 30,4 %** Plus du cinquième des victimes a entre 18 et 24 ans (21,5 %) et plus du quart entre 30 et 39 ans (30,4 %). Ce pourcentage tend toutefois à diminuer dans les groupes plus âgés.
- 47,1 %** Dans 47,1 % des cas, les auteurs présumés sont les conjoints ou conjointes des victimes, tandis que 33,9 % sont les ex-conjoints ou ex-conjointes et 19 % sont les amis ou amies intimes.
- 41,4 %** Lors de l'infraction, 41,4 % des victimes ont été blessées, 89,7 % ont subi des blessures physiques légères tandis que 2,4 % ont souffert de lésions beaucoup plus sévères.

TABLE DES MATIÈRES

2	Faits saillants
3	Table des matières
4	Liste des graphiques
5	Liste des tableaux
6	Méthodologie
8	Introduction
9	CHAPITRE 1 – L’AMPLEUR ET L’ÉVOLUTION DES INFRACTIONS
9	1.1 Sévérité des infractions
10	1.2 Évolution des infractions
11	CHAPITRE 2 – L’ANALYSE DES INFRACTIONS
12	2.1 Les violences physiques
12	2.1.1 Légère décroissance des homicides conjugaux
13	2.1.2 Près du cinquième des tentatives de meurtre survient dans un contexte conjugal
14	2.1.3 Près de 7 personnes sur 10 sont victimes de voies de fait
15	2.1.4 Près de 3 personnes sur 5 victimes de séquestration
15	2.1.5 Faible variation des enlèvements
16	2.2 Les violences sexuelles dans un contexte conjugal
16	2.2.1 Agressions sexuelles en hausse
18	2.3 Les violences psychologiques ou économiques
18	2.3.1 Diminution des menaces et de l’intimidation
18	2.3.2 Décroissance du harcèlement criminel et des appels téléphoniques indécents ou harcelants
19	CHAPITRE 3 – L’ANALYSE RÉGIONALE
19	3.1 Les infractions selon les régions
21	3.2 Certaines régions davantage touchées
22	3.3 Le Nord-du-Québec
23	CHAPITRE 4 – LES VICTIMES
23	4.1 Des profils qui perdurent
25	4.2 Les jeunes adultes sont plus à risque
26	4.3 Plus de 4 victimes sur 10 sont blessées
26	4.4 Les victimes sont plus fréquemment des conjoints et conjointes
29	4.5 Les victimes indirectes
30	CHAPITRE 5 – LES AUTEURS PRÉSUMÉS
30	5.1 Près de 8 auteurs présumés sur 10 sont des hommes
31	5.2 Les auteurs présumés masculins de 25 à 29 ans prédominent
32	Annexe 1 – Définition des infractions
33	Annexe 2 – Tableaux complémentaires
36	Références

LISTE DES GRAPHIQUES

- 9 Graphique 1** Proportion de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal par rapport à l'ensemble des crimes contre la personne (%) selon la catégorie d'infractions, Québec, 2014^P
- 10 Graphique 2** Évolution des taux d'infractions liés à l'ensemble des crimes contre la personne ainsi qu'aux infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2005 à 2014
- 11 Graphique 3** Proportion des infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions, Québec, 2014^P
- 12 Graphique 4** Évolution du nombre d'homicides conjugaux et de l'ensemble des homicides perpétrés, Québec, 2001 à 2014^P
- 16 Graphique 5** Évolution du nombre d'agressions sexuelles commises dans un contexte conjugal, Québec, 2005 à 2014
- 19 Graphique 6** Taux régionaux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2014^P
- 21 Graphique 7** Taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Côte-Nord, Abitibi-Témiscamingue et moyenne de l'ensemble des régions, 2005 à 2014
- 24 Graphique 8** Proportion des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2014^P
- 25 Graphique 9** Taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et le groupe d'âge de la victime, Québec, 2014^P
- 27 Graphique 10** Proportion des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé, Québec, 2014^P
- 29 Graphique 11** Nombre de victimes indirectes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la nature de la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2014^P
- 31 Graphique 12** Taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et le groupe d'âge de l'auteur présumé, Québec, 2014^P

LISTE DES TABLEAUX

- 14 Tableau 1** Nombre de victimes de voies de fait (niveaux 1 à 3) commises dans un contexte conjugal selon la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2014^P
- 15 Tableau 2** Nombre de victimes de voies de fait (niveaux 1 à 3) commises dans un contexte conjugal selon la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2014^P
- 17 Tableau 3** Nombre de victimes d'agressions sexuelles commises dans un contexte conjugal selon le sexe de la victime et la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2014^P
- 20 Tableau 4** Taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la région administrative et la catégorie d'infractions, Québec, 2014^P
- 22 Tableau 5** Taux régional d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Nord-du-Québec, 2014^P
- 23 Tableau 6** Nombre de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2013 et 2014^P
- 28 Tableau 7** Profil des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal par catégorie d'infractions (%), Québec, 2014^P
- 30 Tableau 8** Taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe de l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2013 et 2014

MÉTHODOLOGIE

Source de données

Les données sur les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal publiées par le ministère de la Sécurité publique (MSP) concernent les victimes âgées de 12 ans et plus dont l'auteur présumé est le conjoint ou la conjointe, l'ex-conjoint ou l'ex-conjointe, l'ami ou l'amie intime ou l'ex-ami ou l'ex-amie intime de la victime. Aux fins de cette analyse, nous considérons les homicides, les tentatives de meurtre, les agressions sexuelles, les voies de fait, les enlèvements, les séquestrations, le harcèlement criminel, les menaces, les appels téléphoniques indécents ou harcelants ainsi que l'intimidation¹.

Quant à la provenance des données, elles sont issues du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2.2) et chacun des corps de police qui y participe contribue à enrichir cette banque de données.

Selon les règles du Programme DUC 2.2, sauf exception, une infraction contre la personne est enregistrée pour chaque victime lors d'un événement criminel. Si une même victime subit plus d'une infraction lors du même événement, seule l'infraction la plus grave est inscrite.

L'extraction des données de la criminalité de 2014 a été réalisée avant le 1^{er} avril 2015 afin de permettre aux corps de police de compléter leurs enregistrements. À ce moment, les données compilées de l'année 2013 sont actualisées et deviennent définitives.

Analyse des statistiques

Cette collection d'informations sur les événements criminels déclarés par l'entremise des corps de police, par l'entremise du Programme DUC 2.2, rassemble des précisions sur les caractéristiques des victimes, des auteurs présumés, de la nature des liens, le lieu où est survenu l'événement, la présence d'une arme, la gravité des blessures, etc. Ces données sont ensuite analysées afin de dresser un portrait statistique général des infractions contre la personne survenue dans un contexte conjugal au Québec.

Taux d'infractions par 100 000 habitants

L'analyse des taux d'infractions par 100 000 habitants permet de comparer la fréquence des infractions que ce soit entre des années, entre des territoires ou entre des groupes de la population (sexe ou âge). Le taux d'infractions est calculé de la façon suivante : nombre d'infractions/population visée multiplié par 100 000. Il est à noter que nous ne prenons en considération que la population du Québec âgée de 12 ans et plus pour les besoins de cette étude, soit 7 139 736 habitants².

¹ Tableau complémentaire A. Description des infractions commises contre la personne dans un contexte conjugal selon le type de violence employée, p.32.

² Institut de la statistique du Québec (2015). *Population et structure par âge et sexe*. [En ligne]. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html> (Page consultée le 25 août 2015).

Définition du phénomène de la violence conjugale

Pour analyser le phénomène complexe de la violence conjugale, il est primordial de bien le définir. Dans ce but, nous retenons la définition adoptée par le Gouvernement du Québec dans son Plan d'action gouvernemental 2012-2017 pour contrer la violence conjugale (2012) :

La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extra-conjugale ou amoureuse, à tous les âges de la vie (p. 1).

Le chiffre noir de la violence conjugale

Selon l'Enquête sociale générale (ESG) réalisée par Statistique Canada en 2009 auprès de la population canadienne âgée de 15 ans et plus, 242 000 individus résidents du Québec déclarent avoir subi de la violence conjugale au cours des cinq dernières années. Il convient de noter que, parmi ces victimes, seulement 4 personnes sur 10 ont signalé l'incident aux autorités policières.

D'après l'ESG, les raisons les plus fréquemment invoquées pour s'abstenir de signaler la violence conjugale aux corps de police sont que l'agression commise concerne une affaire personnelle qui ne relève pas de la police (82 %), le règlement de la situation par un autre moyen (81 %) et la minimisation de l'incident (70 %). Soulignons également que près des deux tiers des victimes de violence conjugale déclarent avoir été persécutées plus d'une fois avant de le signaler aux forces de l'ordre (Perreault et Brennan, 2010).

En raison de ce qui précède, les données dont nous disposons pour réaliser notre analyse ne présentent qu'un portrait partiel de la problématique de la violence conjugale.

INTRODUCTION

La violence conjugale est un phénomène social complexe et multifactoriel dont l'ampleur ainsi que les conséquences économiques, sociales et humaines s'avèrent très coûteuses pour la collectivité québécoise. Depuis 2009, soulignons que 95 297 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal ont été signalées aux autorités policières et que 70 d'entre elles concernent des homicides. Malgré les campagnes de sensibilisation faites auprès de la population, la judiciarisation des auteurs présumés depuis 1986 et la mise en place de divers programmes pour aider les victimes et les agresseurs, la violence conjugale demeure préoccupante.

L'analyse des statistiques annuelles sur les infractions criminelles contre la personne commises dans un contexte conjugal s'avère un outil utile pour accroître les connaissances sur cette problématique qui perdure au Québec. Entre autres, elle contribue à apporter un éclairage sur les différents types d'infractions liés à la violence conjugale, à dresser les caractéristiques des auteurs présumés de même que des victimes, à afficher un portrait régional et à étudier son évolution dans le temps.

Diffusées annuellement par le MSP, les statistiques répondent à l'un des engagements du Plan d'action gouvernementale 2012-2017 en matière de violence conjugale (Gouvernement du Québec, 2012). Ces statistiques s'adressent donc à toute personne intéressée par cette forme de violence, car elle concerne notre société.

Dans ce document, nous présentons, dans le premier chapitre, les statistiques concernant l'ampleur ainsi que l'évolution des infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal sous différents angles. Dans le deuxième, nous dressons une analyse étayée des différentes infractions liées à la violence conjugale. Dans le troisième, nous analysons les régions administratives où cette forme de criminalité sévit davantage en nous attardant aux communautés autochtones et aux particularités rencontrées au Nord-du-Québec. Enfin, les profils généraux des victimes et des auteurs présumés sont présentés aux quatrième et cinquième chapitres.

Au fil des pages, de courts encadrés informatifs sur des sujets liés aux infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal sont également présentés. Deux annexes achèvent le rapport. La première définit les différents types d'infractions analysés et la seconde contient quelques tableaux complémentaires.

CHAPITRE 1 – L'AMPLEUR ET L'ÉVOLUTION DES INFRACTIONS

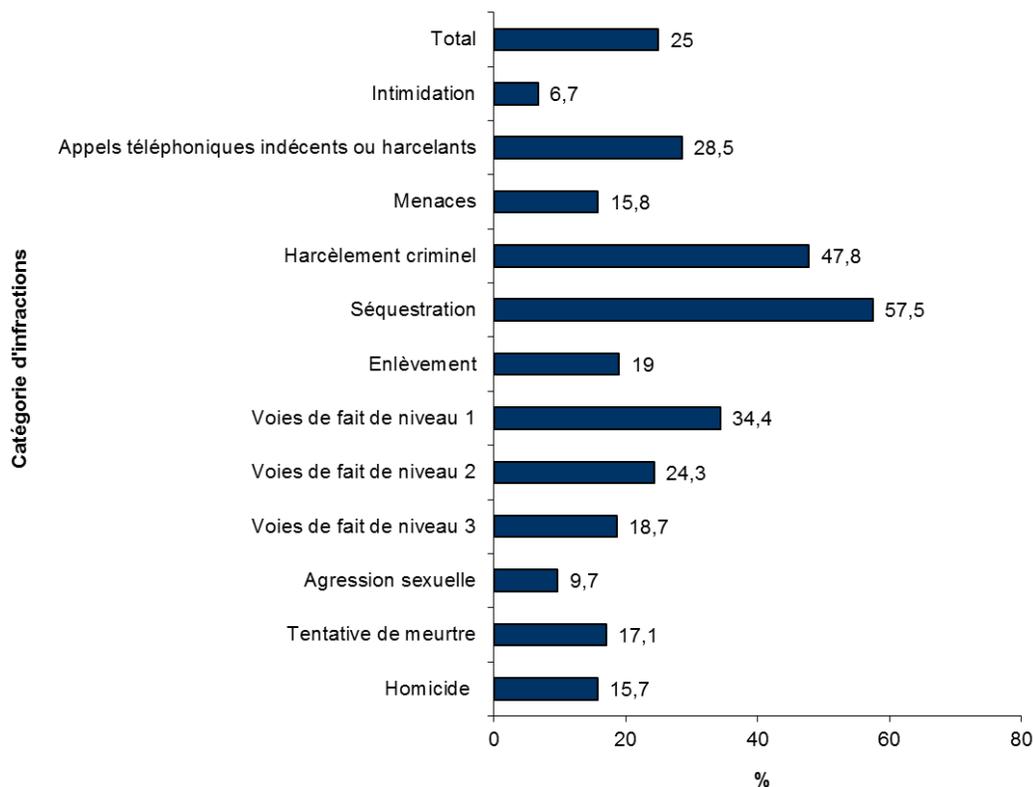
1.1 SÉVÉRITÉ DES INFRACTIONS

En 2014, les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal ont fait 18 746 victimes. De ce nombre, 7 700 ont subi des blessures physiques et 174 ont été blessées grièvement. Les victimes de ces infractions représentent 25 % des victimes d'infractions contre la personne (75 063). Chaque année, des personnes meurent des suites d'actes violents commis par leur partenaire actuel ou passé. En 2014, 11 femmes ont été assassinées dans un contexte conjugal, comparativement à 13 en 2013.

Toutes les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal représentent le quart de l'ensemble de tous les crimes commis envers la personne (graphique 1). C'est d'ailleurs lorsqu'il est question du contexte conjugal que nous trouvons une proportion supérieure de séquestrations (57,5 %). Dans une moindre mesure, le harcèlement criminel (47,8 %) dans un contexte conjugal représente près de la moitié de tous les cas de harcèlements criminels commis au Québec. Quant aux voies de fait de niveau 1, on relève que le tiers de cette catégorie d'infractions est commis dans un contexte conjugal.

Graphique 1

Proportion de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal par rapport à l'ensemble des crimes contre la personne (%) selon la catégorie d'infractions, Québec, 2014^p



p : Données provisoires

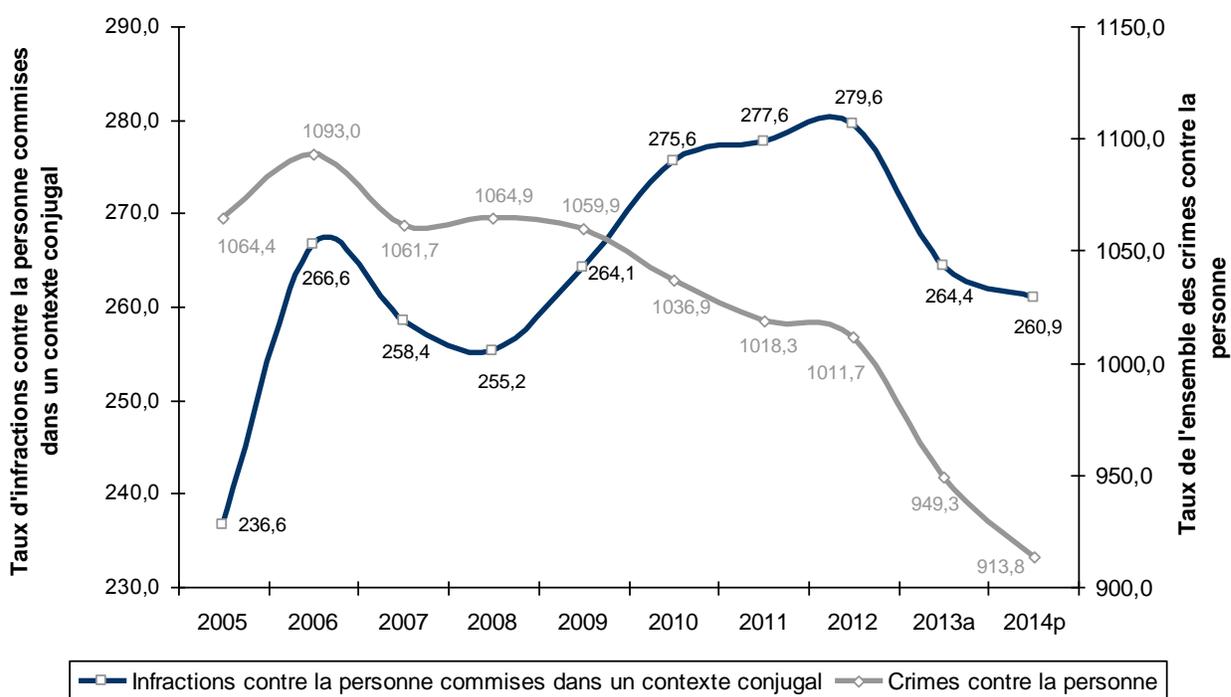
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

1.2 ÉVOLUTION DES INFRACTIONS

Depuis 2008, une tendance nette se dessine pour l'ensemble des crimes commis contre la personne : on assiste à une décroissance de l'ensemble des taux relatifs aux infractions contre la personne, soit une réduction moyenne de 2,5 % de crimes par année. Pourtant, l'évolution des taux liés aux infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal compilés dans la dernière décennie diffère. Alors que les crimes contre la personne ont connu une diminution progressive, les taux relatifs aux infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal ont affiché une nette augmentation de 2008 à 2012, puis une diminution depuis 2013 et 2014.

Graphique 2

Évolution des taux d'infractions liés à l'ensemble des crimes contre la personne ainsi qu'aux infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2005 à 2014



a : Données actualisées

p : Données provisoires

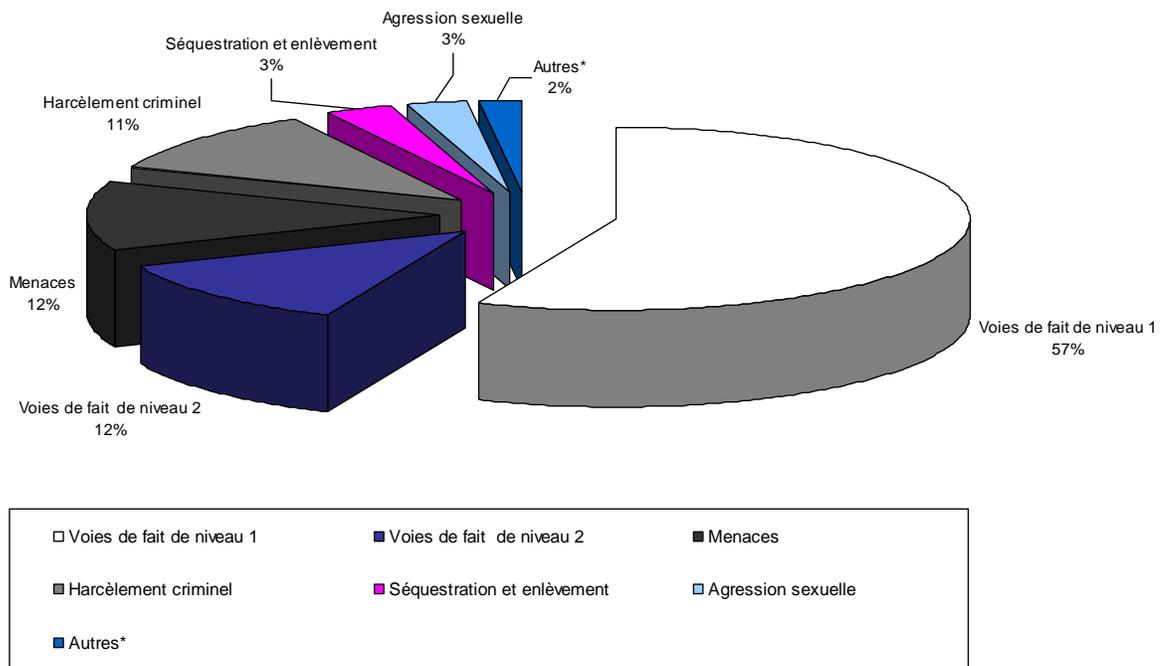
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

CHAPITRE 2 – L'ANALYSE DES INFRACTIONS

Comme nous pouvons le constater au graphique 3, plus de la moitié des infractions perpétrées dans un contexte conjugal concerne des voies de fait de niveau 1 (10 588). Dans une moindre mesure, nous trouvons les voies de fait de niveau 2 (2 267), les menaces (2 262) et le harcèlement criminel (2 146). Cette répartition nous porte à croire que ces infractions sont beaucoup plus déclarées aux autorités policières lorsqu'il y a présence de violence physique. Dans les sections qui suivent, nous proposons une analyse approfondie de chacune des infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal classées selon le type de violence auxquelles elles se rattachent : les violences physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques.

Graphique 3

Proportion des infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions, Québec, 2014^p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

* Comprend les infractions liées à l'homicide, la tentative de meurtre, les voies de fait de niveau 3, les appels téléphoniques indécentes ou harcelants et l'intimidation.

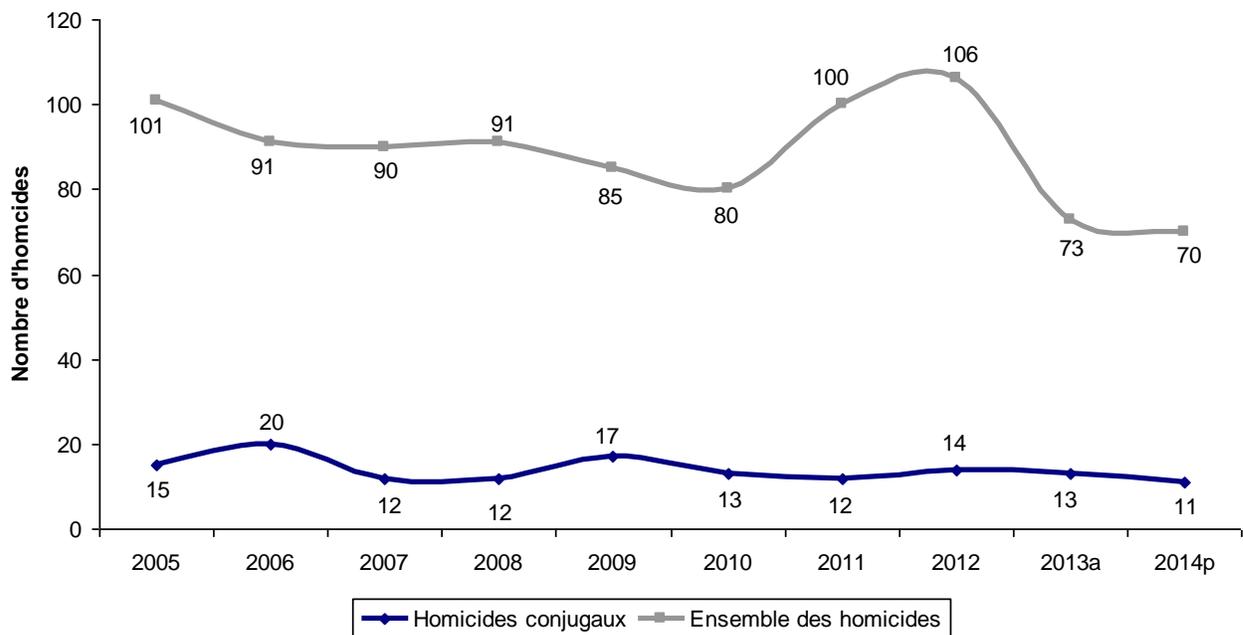
2.1 LES VIOLENCES PHYSIQUES

2.1.1 Légère décroissance des homicides conjugaux

Qu'il soit volontaire ou non, l'homicide est l'infraction criminelle la plus dramatique pouvant survenir dans un contexte conjugal. Les conséquences engendrées par ce geste d'une violence extrême dévastent des familles entières et ébranlent la société. En 2014, 11 personnes ont perdu la vie dans un contexte conjugal par rapport à 13 victimes en 2013. Nous assistons donc à une diminution des homicides conjugaux (-15,4 %), ce qui est cohérent avec la décroissance de l'ensemble des homicides (4,1 %) perpétrés au Québec depuis 2012.

Graphique 4

Évolution du nombre d'homicides conjugaux et de l'ensemble des homicides perpétrés, Québec, 2005 à 2014^p



a : Données actualisées

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Les femmes sont les seules victimes des homicides conjugaux (100 %), et ce, pour une deuxième année consécutive. Dans la majorité des cas, les auteurs présumés ont tué leur victime en les poignardant à l'aide d'un couteau (4) et en faisant feu sur elle avec une arme à feu (7). Parmi ces 11 victimes, précisons que 6 ont été tuées par leur conjoint (54,5 %). Également, nous relevons que 45,5 % des victimes d'homicides dans un contexte conjugal ont été assassinées par un ancien partenaire amoureux en 2014 (3 ex-conjoints et 2 ex-amis intimes).

La période qui précède ou suit une rupture amoureuse peut parfois constituer une situation à risque de létalité élevé pour l'autre partenaire (Drouin et collab., 2012). Certaines personnes vivent une importante détresse psychologique où les enjeux de la perte de l'être convoité rejoignent des problématiques de dépendance émotive, d'idéation, de scénarios obsessionnels, de dépression et de comportements suicidaires (Dubé et Drouin, 2011). Cet état de détresse peut conduire la personne délaissée au désespoir ou l'inciter à commettre l'irréparable dans un excès de rage.

Les homicides multiples

Les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal ne s'exercent pas toujours sur une seule victime; elles peuvent également se répercuter sur les autres membres de la famille, les enfants, les nouveaux amoureux ainsi que les amis. En 2014, nous relevons la présence de 6 homicides de victimes collatérales dans un contexte conjugal. Entre autres, nous remarquons le décès de 3 jeunes filles âgées de 11, 13 et 17 ans, de 2 jeunes garçons de 5 et 17 ans et d'un homme de 39 ans. Ces meurtres, qui sont bien souvent perpétrés dans un esprit de vengeance ou un excès de jalousie d'après le Rapport du comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux (2012), ont fait 4 victimes de plus qu'en 2013.

2.1.2 Près du cinquième des tentatives de meurtre survient dans un contexte conjugal

En 2014, près du cinquième (18,1 %) des tentatives de meurtre commis dans l'ensemble du Québec sont survenus dans un contexte conjugal. À cet égard, 30 auteurs présumés ont attenté à la vie de 24 femmes et de 6 hommes. En raison de ce qui précède, les femmes constituent la principale cible des tentatives de meurtre dans un contexte conjugal (80 %). En ce qui a trait à la façon dont ces tentatives se produisent, 27,8 % des auteurs présumés emploient la force physique et une proportion équivalente utilise un couteau pour tenter de tuer leur victime. Il est à noter que, parmi ces 30 victimes, 12 ont été blessées grièvement.

2.1.3 Près de 7 personnes sur 10 sont victimes de voies de fait

Selon les données, près de 7 victimes sur 10 (68,9 %) ont subi des voies de fait de niveaux 1 à 3 dans un contexte conjugal en 2014. Ces statistiques démontrent que la violence physique est le délit le plus signalé aux corps de police. Une certaine stabilité de ce genre d'incidents est néanmoins remarquée en 2014 puisque les policiers ont enregistré 12 912 victimes, soit une légère augmentation de 0,6 % par rapport à 2013 (12 831). Toutefois, on constate une intensification de la gravité des voies de fait en raison de la hausse des voies de fait de niveau 3 (+ 26,7 %) et 2 (+ 4,4 %), et ce, malgré une faible diminution des voies de fait de niveau 1 (-0,2 %).

Tableau 1

Nombre de victimes de voies de fait (niveaux 1 à 3) commises dans un contexte conjugal, Québec, 2009 à 2014

Catégorie d'infractions	2009	2010	2011	2012	2013 ^a	2014 ^p
Voies de fait graves (niveau 3)	65	37	44	49	45	57
Agression armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	2 214	2 371	2 288	2 283	2 172	2 267
Voies de fait simples (niveau 1)	9 829	10 647	10 681	10 979	10 614	10 588
Total	12 108	13 055	13 013	13 311	12 831	12 912

a : Données actualisées

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Dans un peu moins de la moitié des cas, la violence physique employée à l'endroit de la victime occasionne des blessures (41,4 %). En 2014, 89,7 % de ces victimes ayant subi des traumatismes ont souffert de blessures physiques (6 968), alors que 2,2 % (174) ont été blessées grièvement. Entre autres, nous relevons que 4 611 auteurs présumés ont utilisé leur force physique, 211 se sont servis d'un objet contondant, 133 ont employé un couteau et 8 ont eu recours à une carabine pour blesser leur victime.

Dans près des deux tiers des cas (59,6 %), les voies de fait sont commises par un conjoint ou une conjointe, tandis que près du quart (23,9 %) est perpétré par un ex-conjoint ou une ex-conjointe. En ce qui a trait aux relations intimes, 1 077 (8,3 %) victimes en ont subi de la part de leur ami ou amie intime, alors que 1 064 (8,2 %) ont subi des voies de fait de la part de leur ex-ami ou ex-amie intime. Bref, les principales victimes de voies de fait demeurent, manifestement, les personnes qui vivent une relation amoureuse avec l'auteur présumé dans une proportion de 67,9 %. Quant aux anciens partenaires amoureux, ils représentent 32,1 % des auteurs présumés de voies de fait.

Tableau 2

Nombre de victimes de voies de fait (niveaux 1 à 3) commises dans un contexte conjugal selon la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2014^p

Catégorie d'infractions	Relation avec l'auteur présumé			
	Conjoint ou conjointe	Ex-conjoint ou ex-conjointe	Ami ou amie intime	Ex-ami ou ex-amie intime
Voies de fait graves (niveau 3)	28	13	6	10
Agression armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	1 333	485	203	246
Voies de fait simples (niveau 1)	6 329	2 583	868	808
Total	7 690	3 081	1 077	1 064

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.1.4 Près de 3 personnes sur 5 victimes de séquestration

Selon les données recueillies, les séquestrations commises dans un contexte conjugal représentent 57,5 % (598) de toutes les séquestrations perpétrées au Québec en 2014 (1 014). Une hausse considérable de 169 % des séquestrations est notée depuis les 10 dernières années (377 en 2005).

Conformément aux statistiques recueillies, 97,8 % (585) des victimes de séquestrations sont des femmes comparativement à 2,2 % pour les hommes (13). Pour ce qui est de la relation entre la victime et l'auteur présumé, nous observons que 64,2 % des victimes ont été séquestrées par leur partenaire actuel (conjoint ou conjointe et ami ou amie intime), alors que 35,8 % ont été gardées en captivité par leur ancien partenaire (ex-conjoint ou ex-conjointe et ex-ami ou ex-amie intime). Notons que 60,4 % (361) des victimes ont été blessées physiquement par l'auteur présumé. Les femmes de 18 à 24 ans (33,4 %) font partie du groupe le plus à risque d'être séquestré dans un contexte conjugal.

2.1.5 Faible variation des enlèvements

Pour une deuxième année consécutive, toutes les victimes d'enlèvement dans un contexte conjugal sont des femmes (100 %). En dépit de la diminution de l'ensemble des infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal de 2013 à 2014, le nombre d'enlèvements (15) affiche tout de même une légère hausse de 7,1 %. La séparation peut devenir une situation à risque d'enlèvement. En effet, 66,7 % des victimes ont été enlevées par un ancien partenaire amoureux (6 ex-conjoints et 4 ex-amis intimes). Soulignons que 66,7 % (10) des victimes d'enlèvement dans un contexte conjugal ont également subi des blessures.

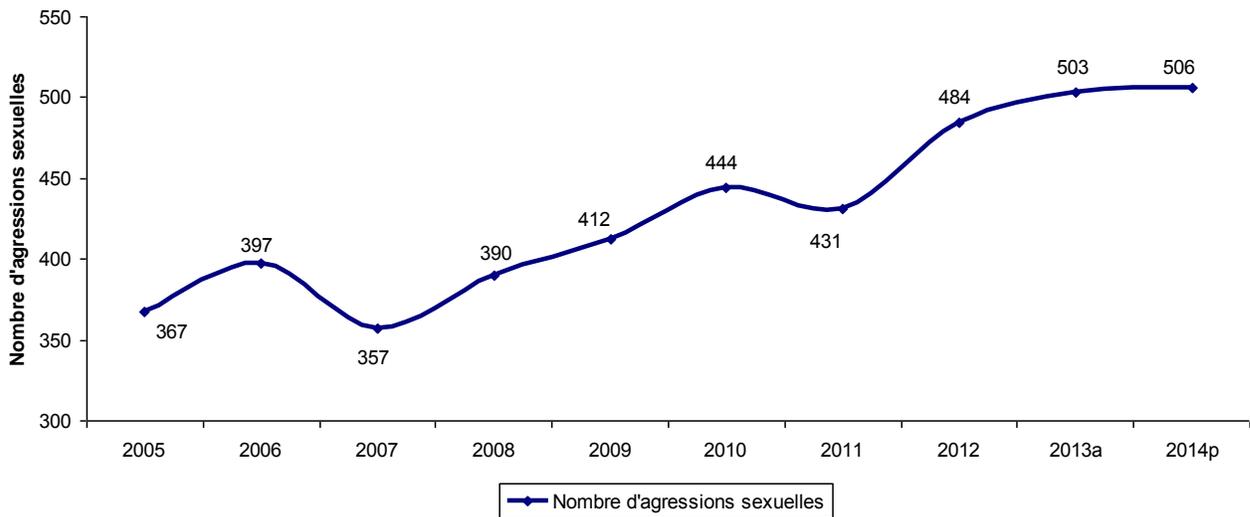
2.2 LES VIOLENCES SEXUELLES DANS UN CONTEXTE CONJUGAL

2.2.1 Agressions sexuelles en hausse

En 2014, 506 agressions sexuelles survenues dans un contexte conjugal ont été enregistrées par les corps de police du Québec. Les agressions sexuelles représentent 2,7 % de l'ensemble des infractions commises dans un contexte conjugal. Par rapport à 2013, nous observons une légère hausse de 0,6 % avec une augmentation de 3 agressions sexuelles contribuant à la croissance observée depuis 2011.

Graphique 5

Évolution du nombre d'agressions sexuelles commises dans un contexte conjugal, Québec, 2005 à 2014



a : Données actualisées

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Les femmes sont les principales victimes d'agressions sexuelles commises dans un contexte conjugal dans une proportion de 97,2 % alors que les hommes le sont dans 2,8 % des cas. Comme le montre le tableau 3, les femmes sont agressées sexuellement, pour la plupart, par leur ex-conjoint ou ex-conjointe (32,1 %). À l'opposé, les hommes sont plutôt agressés sexuellement par leur conjoint ou conjointe (35,7 %) ou leur ami ou amie intime (35,7 %) dans de plus fortes proportions (71,4 %). Il est à noter que les hommes ont été agressés sexuellement dans des proportions équivalentes par des auteurs présumés féminins et masculins (50 %). Les femmes, quant à elles, sont majoritairement agressées sexuellement par un auteur présumé de sexe masculin (99 %).

Tableau 3**Nombre de victimes d'agressions sexuelles commises dans un contexte conjugal selon le sexe de la victime et la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2014^p**

Sexe de la victime	Relation avec l'auteur présumé			
	Conjoint ou conjointe	Ex-conjoint ou ex-conjointe	Ami ou amie intime	Ex-ami ou ex-amie intime
Femmes	141	158	98	95
Hommes	5	2	5	2
Total	146	160	103	97

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

L'analyse des données tend à démontrer que les jeunes filles âgées de 12 à 17 ans sont particulièrement touchées par ce type d'agressions dans un contexte conjugal (133). Notamment, on relève que 49,6 % d'entre elles ont été agressées sexuellement par leur ami ou amie intime et 26,3 % par leur ex-ami ou ex-amie intime. Quant aux auteurs présumés de ce type d'infractions, on constate qu'ils sont de sexe masculin dans 98,5 % des cas.

2.3 LES VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES OU ÉCONOMIQUES

2.3.1 Diminution des menaces et de l'intimidation

Depuis 2012, une baisse progressive est enregistrée pour ce qui est de la profération de menaces dans un contexte conjugal. Par rapport à 2013 (2 360), on remarque une légère diminution de 4,2 % (2 262) du nombre d'infractions liées à ce délit en 2014. Quant à l'intimidation, nous relevons une importante fluctuation de ce genre de crime depuis qu'elle est saisie par les corps de police en 2008. Néanmoins, on note une baisse de 15,4 % par rapport à 2013, puisque le nombre d'infractions est passé de 105 à 91. Ces deux types d'infractions sont plus fréquemment perpétrés par les ex-conjoints ou ex-conjointes des victimes. Entre autres, nous relevons que 57,6 % des menaces dans un contexte conjugal sont effectuées par un ex-conjoint ou une ex-conjointe. Il en va de même pour les cas d'intimidation, 63,7 % des auteurs présumés sont des ex-conjoints ou ex-conjointes.

2.3.2 Décroissance du harcèlement criminel et des appels téléphoniques indécents ou harcelants

Depuis 2009, les appels téléphoniques indécents ou harcelants poursuivent leur tendance à la baisse. Notamment, une diminution de 9,8 % est remarquée entre 2013 (194) et 2014 (175). Dans une proportion de 78,3 %, les ex-conjoints ou ex-conjointes sont les principaux auteurs présumés.

Par rapport au harcèlement criminel enregistré en 2014 (2 146), une décroissance de 8,9 % est relevée depuis 2012 (2 355). Le harcèlement criminel dans un contexte conjugal représente près de la moitié (47,8 %) de tous les cas de harcèlement criminel commis au Québec en 2014. De surcroît, nous relevons que 68,1 % de ce type d'infractions sont commis par un ex-conjoint ou une ex-conjointe de la victime. Il semble donc que les conflits engendrés par la rupture amoureuse ou la garde des enfants peuvent contribuer à augmenter le risque que la victime soit harcelée ou reçoive des appels téléphoniques répétitifs de la part de son ex-conjoint (Arcand et coll., 2008).

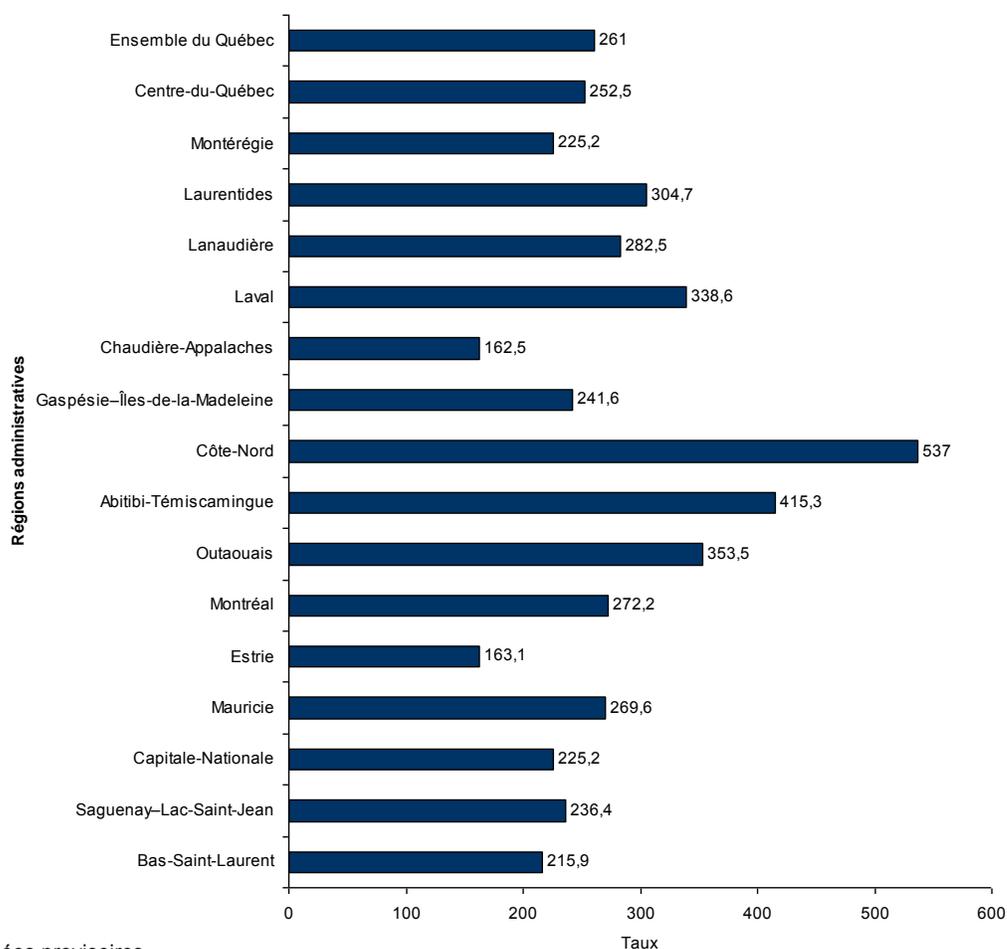
CHAPITRE 3 – L'ANALYSE RÉGIONALE

3.1 LES INFRACTIONS SELON LES RÉGIONS

En 2014, l'ensemble des régions administratives du Québec affiche une réduction de 1,3 % des infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal comparativement à 2013 où une baisse de 5,4 % est remarquée (tableau D en annexe). Par rapport au taux d'infractions enregistré pour l'ensemble de la province (261,6), on observe que 6 régions présentent des taux supérieurs à cette moyenne³. Dans l'ordre, on trouve la Côte-Nord (537), l'Abitibi-Témiscamingue (415,3), l'Outaouais (353,5), Laval (338,6), les Laurentides (304,7), Lanaudière (282,5), Montréal (272,3) et la Mauricie (269,6).

Graphique 6

Taux régionaux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2014^p



p : Données provisoires.

*Les données pour la région du Nord-du-Québec sont incomplètes en raison de l'absence de données de certains corps de police autochtones.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

³ Étant donné que les données pour la région du Nord-du-Québec sont incomplètes en raison de l'absence de données de certains corps de police autochtones, cette région sera exclue de notre analyse régionale générale et sera analysée dans une section subséquente.

En 2014, la Côte-Nord est la région qui connaît le plus haut taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal. Nous n'y déplorons toutefois aucun homicide ni aucune tentative de meurtre, lesquels sont les infractions affichant les indices de gravité les plus élevés. Le plus fort taux d'homicides ou de tentatives de meurtre dans un contexte conjugal est enregistré plutôt en Abitibi-Témiscamingue (1,6) où 2 tentatives de meurtre ont été faites. Il en va de même du taux des agressions sexuelles (14) : 18 agressions sexuelles y ont été commises, soit 7 de plus que sur la Côte-Nord (13,3). Quant aux autres infractions, la Côte-Nord l'emporte sur toutes les autres régions du Québec (tableau 4).

Les taux les plus bas se trouvent dans la Chaudière-Appalaches (162,5), en Estrie (163,1) et au Bas-Saint-Laurent (215,9). Bien que l'Estrie possède l'un des taux d'infractions les plus faibles, elle se classe au deuxième rang en ce qui a trait aux homicides ou aux tentatives de meurtre (1,4) puisqu'elle en a enregistré 5 (1 homicide et 4 tentatives de meurtre) en 2014. En raison de ce qui précède, il semble que les taux d'homicides et de tentatives de meurtre corréleront peu avec les taux régionaux élevés d'infractions commises contre la personne en contexte conjugal.

Tableau 4

Taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la région administrative et la catégorie d'infractions, Québec, 2014^p

Régions administratives	Homicide ou tentative de meurtre	Agression sexuelle	Voies de fait	Enlèvement ou séquestration	Harcèlement criminel	Menaces	Autres crimes avec violence	Total
Bas-Saint-Laurent	1,1	9	129	12,9	33,6	25,2	5	215,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	6,9	122,3	11,4	52,2	35	8,6	236,4
Capitale-Nationale	0,8	6	152,4	2,3	30,5	27,9	5,2	225,2
Mauricie	0,8	6,3	175	11,7	31,4	41,9	2,5	269,6
Estrie	1,4	5,7	96,9	6,4	27,4	25,3	1,4	163,1
Montréal	0,5	7,8	197	10,6	26,4	27,3	2,7	272,2
Outaouais	0,3	6,9	248,5	15,7	41,6	35	5,4	353,5
Abitibi-Témiscamingue	1,6	14	279,7	17,9	43,6	46	12,5	415,3
Côte-Nord	0	13,3	372,5	24,2	68,9	49,6	8,5	537
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	8,4	148,3	12	33,5	35,9	3,6	241,6
Chaudière-Appalaches	0,5	6,8	105,6	3,8	21,6	22,7	1,4	162,5
Laval	0	8,2	267,6	6,9	20,6	32,6	2,7	338,6
Lanaudière	0,5	5,9	193,5	9,1	32,1	38	3,3	282,5
Laurentides	0,6	9	202,6	7,4	42,7	38,4	4,1	304,7
Montérégie	0,6	4,5	155,7	5,9	23,5	31,8	3,2	225,2
Centre-du-Québec	0,5	9,1	172,8	8,1	21	36,8	4,3	252,5
Ensemble du Québec	0,6	7	179,7	8,5	29,9	31,5	3,7	261

p : Données provisoires

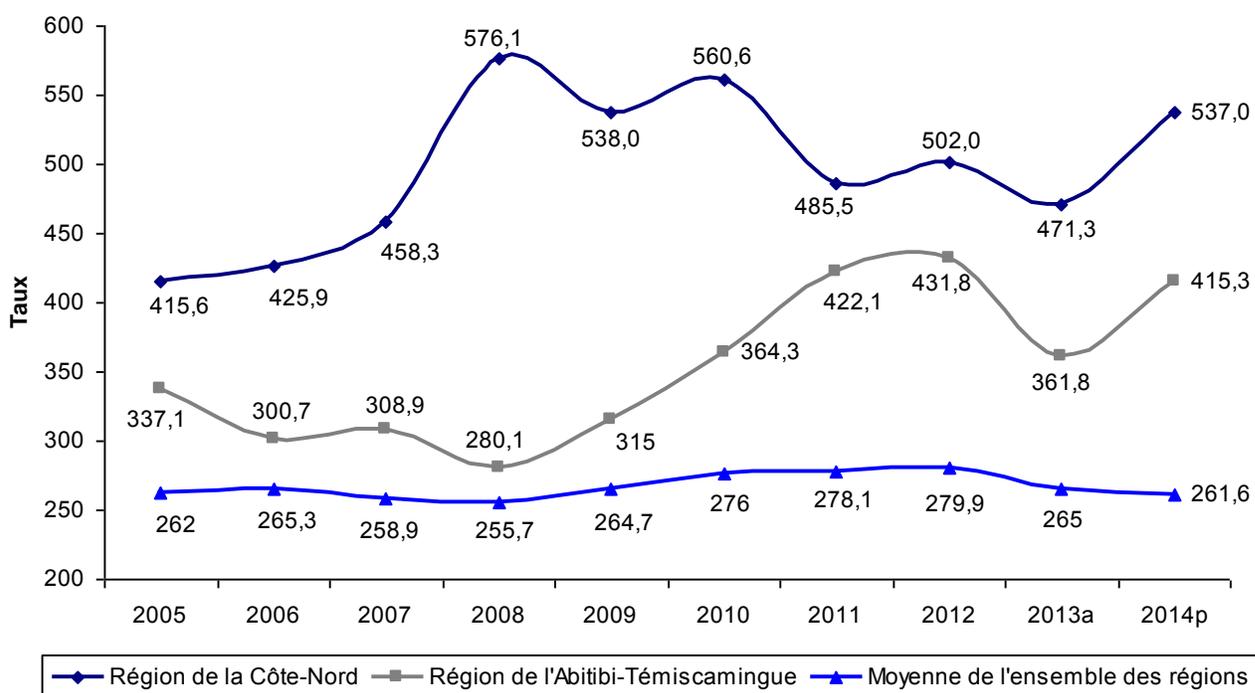
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

3.2 CERTAINES RÉGIONS D'AVANTAGE TOUCHÉES

Parmi les régions qui affichent des taux supérieurs d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal à la moyenne québécoise, certaines se démarquent davantage, comme nous l'avons vu à la section 3.1. En effet, les taux des régions de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue se distinguent des autres régions administratives du Québec depuis 2010⁴. Nous relevons que ces deux régions présentent les plus fortes hausses de leurs taux respectifs d'infractions commises contre la personne dans un contexte conjugal en 2014. En outre, l'Abitibi-Témiscamingue affiche une hausse de 14,8 %, tandis que la Côte-Nord enregistre une augmentation de 13,9 % de ce type d'infractions. Proportionnellement, on observe que les taux de l'ensemble des crimes perpétrés sur la Côte-Nord (4 643,5) et en Abitibi-Témiscamingue (3 810,2) dépassent aussi largement ceux de la province (3 423,2).

Graphique 7

Taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Côte-Nord, Abitibi-Témiscamingue et moyenne de l'ensemble des régions, 2005 à 2014



a : Données actualisées

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

⁴ À ce jour, aucune étude concernant les surreprésentations des taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal pour ces deux régions administratives ne permet d'expliquer cette statistique.

3.3 LE NORD-DU-QUÉBEC

Le Nord-du-Québec est la région administrative la plus vaste et la plus éloignée du Québec. À elle seule, cette région couvre 55 % du territoire québécois et est occupée par seulement 0,5 % de la population, soit 34 511 habitants en 2014, composée majoritairement d'autochtones provenant des communautés criées et inuites. L'éloignement et le manque de ressources humaines, financières et technologiques contribuent à une alimentation des statistiques policières plus fragmentaire, rendant ainsi l'analyse plus hasardeuse.

Tout en gardant à l'esprit ce qui précède, notons que la région du Nord-du-Québec enregistre un taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal de 133,3. Bien que ce taux soit très bas par rapport aux 16 autres régions administratives, son taux d'homicides ou de tentatives de meurtre est le plus élevé au Québec (2,9) en raison du meurtre d'une femme autochtone de 38 ans sur ce territoire. En ce qui a trait aux voies de fait, qui sont reconnues comme étant les infractions les plus nombreuses commises dans un contexte conjugal (68,9 % pour toutes les régions administratives du Québec), un taux de 84 est enregistré pour le Nord-du-Québec, alors que la moyenne du Québec se situe à 179,7 pour ce type d'infractions.

Tableau 5

Taux régional d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Nord-du-Québec, 2014^p

Région administrative	Homicide ou tentative de meurtre	Agression sexuelle	Voies de fait	Enlèvement ou séquestration	Harcèlement criminel	Menaces	Autres crimes avec violence	Total
Nord-du-Québec*	2,9	11,6	84	2,9	23,2	8,7	0	133,3

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Pour la région de la Côte-Nord, le taux de victimisation dans un contexte conjugal est plus important dans le Nord-du-Québec chez les 18 à 24 ans. Lorsqu'il est question de l'ensemble du Québec, ce sont davantage les 25 à 29 ans qui sont les plus victimisés.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les données provenant du Nord-du-Québec doivent être interprétées avec prudence. Les infractions compilées démontrent des taux généralement inférieurs au reste de la province.

* Ce taux ne concerne qu'un seul homicide conjugal.

CHAPITRE 4 – LES VICTIMES

4.1 DES PROFILS QUI PERDURENT

Malgré une baisse enregistrée des infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2013 et en 2014, le portrait des victimes demeure sensiblement le même au fil des ans. À ce propos, les femmes sont les principales victimes, quelle que soit la catégorie d'infractions. En 2014, on relève que 78,5 % des victimes sont des femmes, alors que 21,5 % sont des hommes. Par rapport à ce constat, peu de changements sont remarqués durant la dernière année puisque le nombre de femmes victimes a connu une faible diminution de 1,7 %. À l'opposé, le nombre d'hommes victimes a connu, quant à lui, une légère hausse de 3,2 %.

La hausse la plus frappante concerne les voies de fait de niveau 3. Il est à noter que le nombre de victimes de cette catégorie d'infractions a effectué un bond considérable de 26,7 % en 2014. Le nombre de femmes victimes de ce genre d'infractions a augmenté de 38,2 %, alors que la proportion d'hommes victimes a diminué de 9,1 % par rapport à 2013. Il semble donc que la gravité de la violence infligée a grimpé par rapport à 2013.

Tableau 6

Nombre de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2013 et 2014^p

Catégorie d'infractions	Infractions envers les femmes			Infractions envers les hommes		
	2013 ^a	2014 ^p	Variation (%)	2013 ^a	2014 ^p	Variation (%)
Homicide	13	11	-15,4	0	0	-
Tentative de meurtre	29	24	-17,2	5	6	20
Agression sexuelle	492	492	0	11	14	27,3
Voies de fait de niveau 3	34	47	38,2	11	10	-9,1
Voies de fait de niveau 2	1 432	1 480	3,4	740	787	6,4
Voies de fait de niveau 1	8 326	8 153	-2,1	2 288	2 435	6,4
Enlèvement	14	15	7,1	0	0	-
Séquestration	595	585	-1,7	21	13	-38,1
Harcèlement criminel	1 912	1 845	-3,5	291	301	3,4
Menaces	1 899	1 861	-2	461	401	-13
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	129	128	-0,8	65	47	-27,7
Intimidation	94	75	-20,2	11	16	45,5
Total	14 969	14 716	-1,7	3 904	4 030	3,2

a : Données actualisées

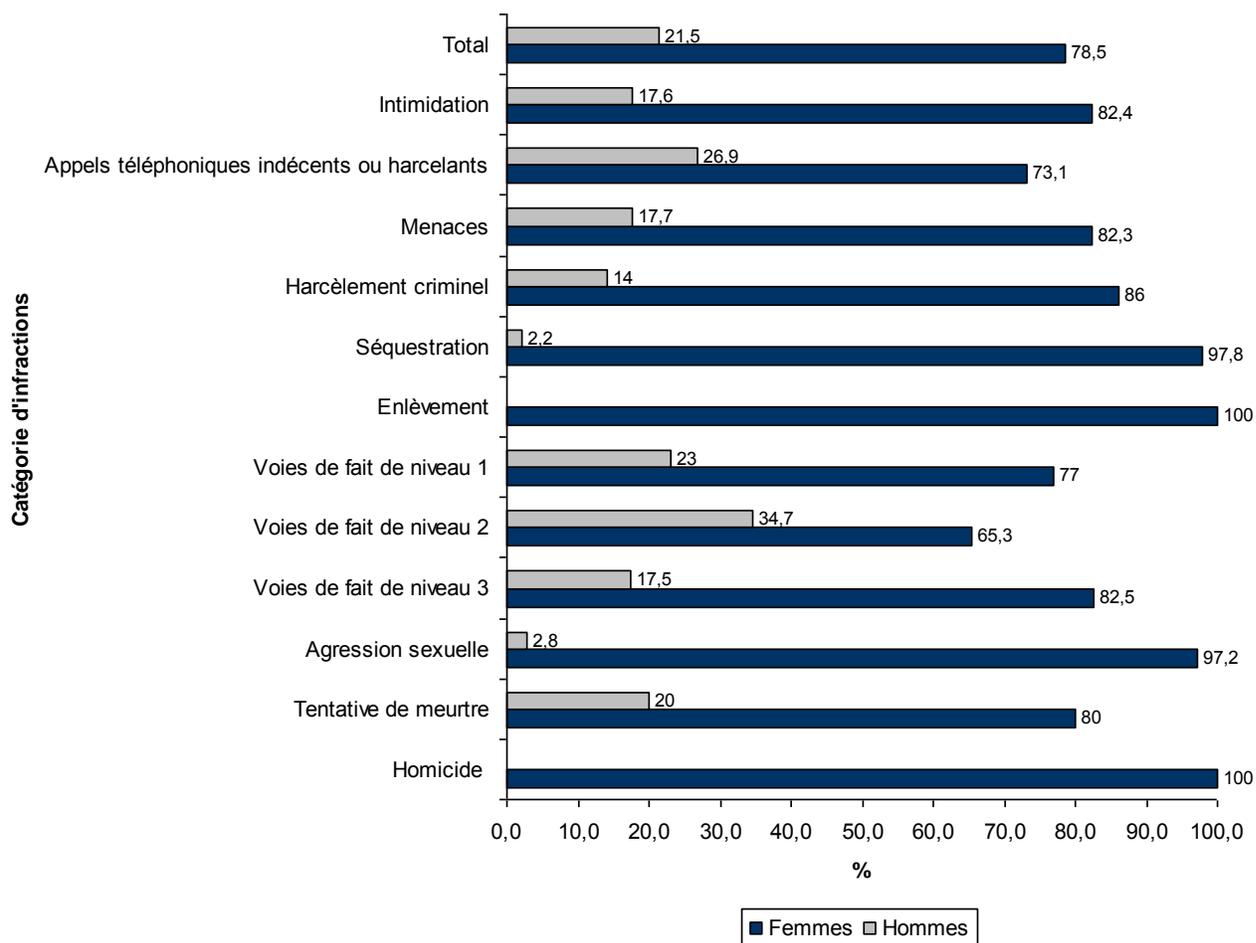
p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Comme l'indique le graphique 8, les femmes représentent la totalité ou presque des victimes d'homicides conjugaux (100 %), d'enlèvements (100 %), de séquestrations (97,8 %) et d'agressions sexuelles (97,2 %) en 2014. De manière générale, les hommes constituent plus ou moins le quart des victimes. Toutefois, nous remarquons une différence en ce qui a trait notamment aux voies de fait de niveau 2 où les hommes composent un peu plus du tiers des victimes (34,7 %). Parmi ces hommes victimes, notons que 89 % ont été agressés par un partenaire dans une relation hétérosexuelle (une femme), alors que 11 % l'ont été par un partenaire de même sexe.

Graphique 8

Proportion des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2014^p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

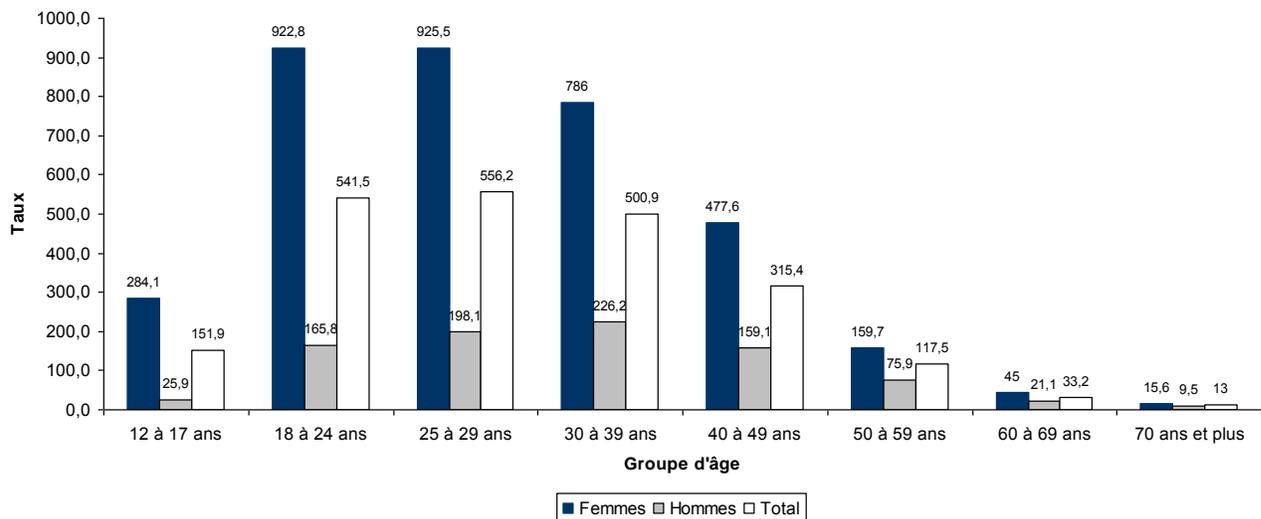
4.2 LES JEUNES ADULTES SONT PLUS À RISQUE

En 2014, le groupe d'âge des 18 à 24 ans (541,5) ainsi que celui des 25 à 29 ans (556,2) affichent des taux de victimisation largement supérieurs aux autres groupes d'âge. Viennent ensuite le groupe d'âge des 30 à 39 ans (500,9) et celui des 40 à 49 ans (315,4). Il semble d'ailleurs que les taux de victimisation relatifs aux infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal diminuent avec l'avancement en âge après 30 ans, peu importe le sexe.

Dans un autre ordre d'idées, lorsque l'on considère le nombre absolu de victimes, les chiffres diffèrent. En effet, c'est le groupe d'âge des 30 à 39 ans qui compte le plus grand nombre de victimes en contexte conjugal, soit 5 691 victimes (30,4 %). Nous remarquons que le groupe d'âge comportant le plus grand nombre de victimes par rapport à l'ensemble des crimes contre la personne (14 486) (19,6 %) est également celui des 30 à 39 ans.

Graphique 9

Taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et le groupe d'âge de la victime, Québec, 2014^p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

4.3 PLUS DE 4 VICTIMES SUR 10 SONT BLESSÉES

Par rapport aux blessures physiques, les données nous apprennent qu'un peu plus de 4 victimes sur 10 (41,4 %) ont été blessées physiquement lors de la commission de l'infraction, peu importe le sexe. Cette proportion est plus élevée pour les victimes agressées par leur ami ou amie intime (54,7 %) que pour les conjoints ou conjointes (51,6 %), les ex-amis ou ex-amies intimes (31 %) et les ex-conjoints ou ex-conjointes (28,1 %).

La présence de blessures et leur gravité sont tributaires du type d'infraction commise. Conséquemment, presque toutes les victimes de crimes graves, tels que les tentatives de meurtre (90 %) et les voies de fait de niveau 3 (91,2 %) ont été blessées physiquement, dont près de la moitié gravement. Pour ce qui est des autres infractions, la proportion de victimes blessées diminue à 66,7 % pour les enlèvements, à 66,2 % pour les voies de fait de niveau 2, à 60,4 % pour les séquestrations, à 50,4 % pour les voies de fait de niveau 1 et, enfin, à 39,9 % pour les victimes d'agressions sexuelles.

Parmi les victimes blessées, près de 9 victimes sur 10 (89,7 %) ont souffert de blessures nécessitant des soins médicaux mineurs. Plus de 6 victimes sur 10 (65 %) ont été blessées par la seule force physique de l'auteur présumé, mais les femmes l'ont été davantage (67,9 %) que les hommes (55 %). Quant aux hommes victimes, ils sont plus souvent blessés que les femmes avec un couteau ou un autre objet pointu (6,7 % comparativement à 1,5 %), avec un objet contondant (5,5 % comparativement à 2,1 %) et avec une autre arme (5,7 % comparativement à 2,6 %).

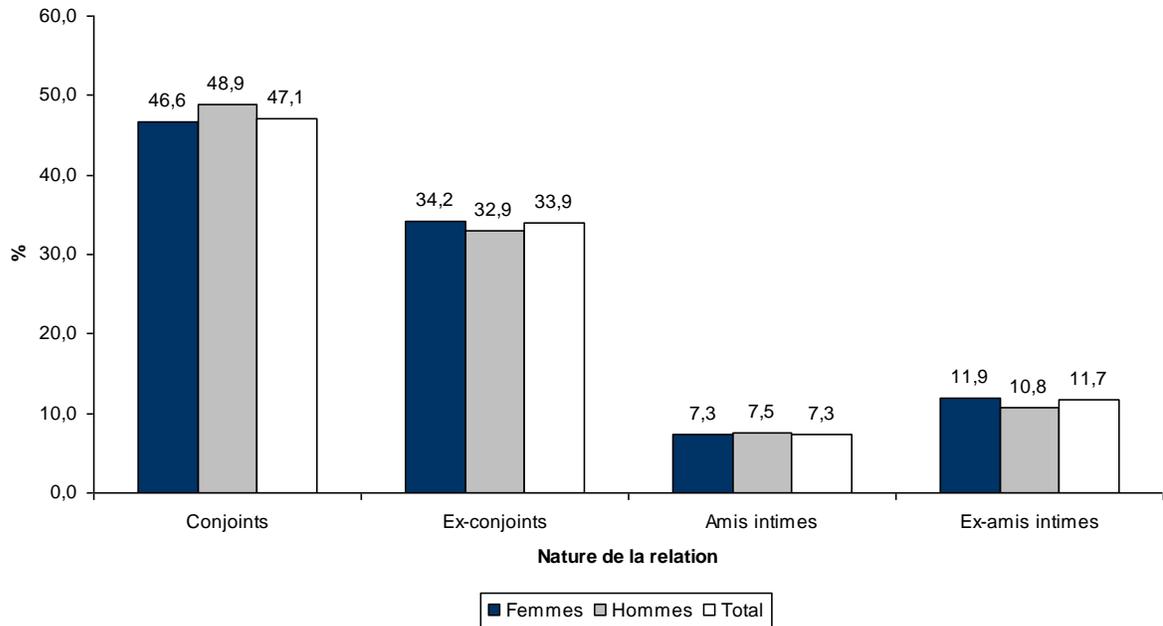
4.4 LES VICTIMES SONT PLUS FRÉQUEMMENT DES CONJOINTS ET CONJOINTES

Dans l'ensemble, les victimes sont plus souvent agressées par le conjoint ou la conjointe (47,1 %) que par l'ex-conjoint ou l'ex-conjointe (33,9 %) en 2014. L'analyse selon le sexe de la victime permet de déterminer que les femmes sont légèrement plus assaillies par leur ex-conjoint ou leur ex-conjointe (34,2 % comparativement à 32,9 % pour les hommes) tandis que les hommes l'ont été davantage par leur conjoint ou conjointe (48,9 % comparativement à 46,6 % pour les femmes).

Pour ce qui est des proportions d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal par des amis intimes, elles sont perceptiblement les mêmes avec un infime écart de 0,2 %. Toutefois, une faible différence est observée par rapport aux ex-amis intimes. Les femmes sont légèrement plus agressées par leur ex-ami ou ex-amie intime (11,9 %) que les hommes (10,8 %). Ce constat rejoint celui remarqué entre les femmes victimes et les ex-conjoints ou ex-conjointes (graphique 10).

Graphique 10

Proportion des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé, Québec, 2014^p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Selon notre analyse, des différences marquées sont notées entre la nature de la relation qu'entretient la victime avec l'auteur présumé et la catégorie d'infractions commises. En effet, les appels téléphoniques indécents ou harcelants (78,3 %), le harcèlement criminel (68,1 %), l'intimidation (63,7 %), les menaces (57,6 %), les enlèvements (40 %) et les agressions sexuelles (31,6 %) sont plus susceptibles d'être perpétrés par un ex-conjoint ou une ex-conjointe. Quant aux homicides (54,5 %), aux tentatives de meurtre (70 %), aux voies de fait de niveaux 1, 2 et 3 (59,8 %, 58,8 % et 49,1 %) de même qu'aux séquestrations (51,5 %), ils risquent plus d'être commis par un conjoint ou une conjointe (tableau 7).

Tableau 7

Profil des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal par catégorie d'infractions (%), Québec, 2014^P

Caractéristiques	Homicide	Tentative de meurtre	Agression sexuelle	Voies de fait graves (niveau 3)	Agression armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	Voies de fait simples	Enlèvement	Séquestration	Harcèlement criminel	Menaces	Appels téléphoniques indécentes ou harcelants	Intimidation	Total
SEXE													
Femmes	100	80	97,2	82,5	65,3	77	100	97,8	86	82,3	73,1	82,4	78,5
Hommes	0	20	2,8	17,5	34,7	23	0	2,2	14	17,7	26,9	17,6	21,5
ÂGE													
12 à 17 ans	18,2	6,7	27,1	3,5	2,4	2,6	6,7	4,8	5,4	4,8	5,1	12,1	4
18 à 24 ans	0	13,3	18	21,1	20,8	22,6	13,3	33,4	18,1	18,3	17,7	15,4	21,5
25 à 29 ans	0	13,3	14	17,5	13,7	16,8	26,7	16,6	13,4	14,2	13,1	7,7	15,5
30 à 39 ans	27,3	20	20,8	21,1	29	31,3	26,7	24,7	32,1	29,9	26,3	31,9	30,4
40 à 49 ans	36,4	26,7	12,6	26,3	20,8	17,1	13,3	12,9	21,3	19,8	24	24,2	18,2
50 à 59 ans	9,1	16,7	5,1	8,8	10,1	7,3	6,7	6,2	7,5	9,9	9,7	4,4	7,9
60 à 69 ans	9,1	3,3	2,2	1,8	2,2	1,6	0	1,2	1,8	1,9	3,4	3,3	1,8
70 ou plus ans	0	0	0,2	0	1	0,6	6,7	0,2	0,3	1,1	0,6	1,1	0,7
Inconnu	0	0	0	0	0	0,1	0	0	0	0,1	0	0	0,1
RELATION AVEC L'AUTEUR PRÉSUMÉ													
Conjoint	54,5	70	28,9	49,1	58,8	59,8	20	51,5	4,8	23,3	2,9	13,2	47,1
Ex-conjoint	27,3	23,3	31,6	22,8	21,4	24,4	40	23,9	68,1	57,6	78,3	63,7	33,9
Ami	0	6,7	20,4	10,5	9	8,2	13,3	12,7	1,9	3,1	1,1	2,2	7,3
Ex-ami	18,2	0	19,2	17,5	10,9	7,6	26,7	11,9	25,2	16	17,7	20,9	11,7
PRÉSENCE DE BLESSURES													
Oui	100	90	39,9	91,2	66,2	50,4	66,7	60,4	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	41,4
Non	0	10	60,1	8,8	33,8	49,6	33,3	39,6	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	58,6
GRAVITÉ DES BLESSURES													
Légère	S. O.	51,9	68,3	46,2	90,8	93,5	70	87,3	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	89,7
Grave	S. O.	40,7	0	50	6,6	0,2	0	8,3	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	2,2
Inconnue	S. O.	7,4	31,7	3,8	2,6	6,4	30	4,4	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	7,9
Total (nombre absolu)	11	30	506	57	2 267	10 588	15	598	2 146	2 262	175	91	18 746

S. O. : sans objet

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

4.5 LES VICTIMES INDIRECTES

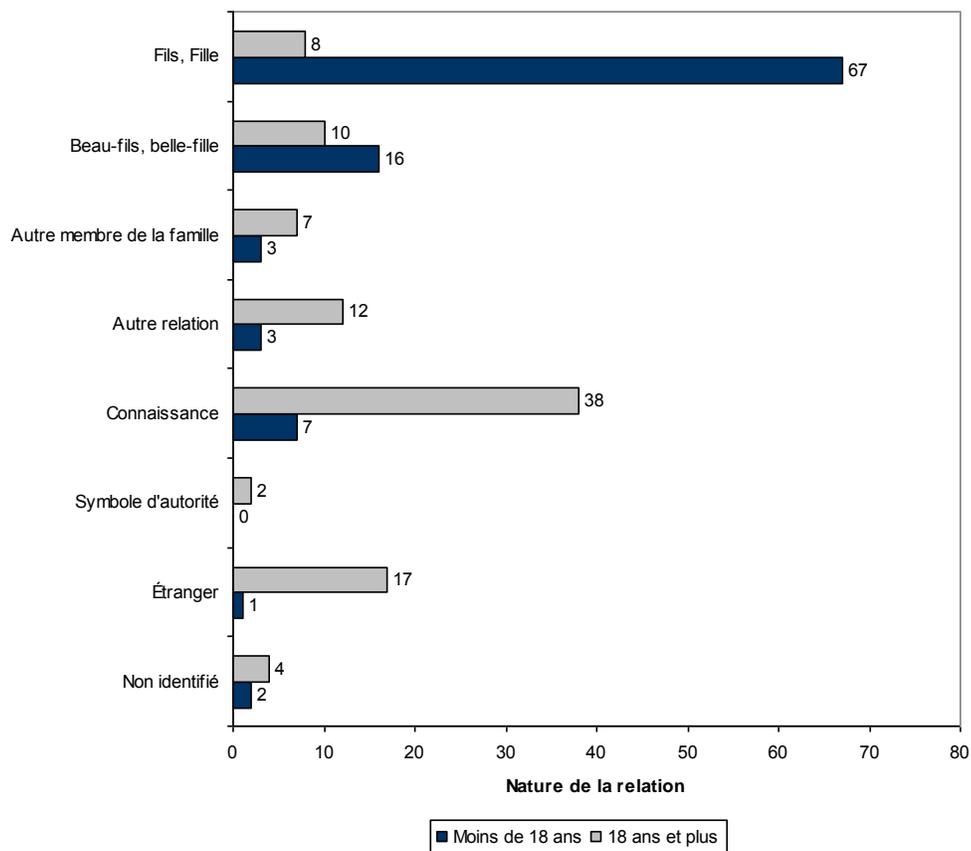
Les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal peuvent avoir des conséquences dévastatrices non seulement sur les personnes qui en sont victimes, mais aussi sur celles qui en sont témoins. En plus des séquelles psychologiques que peut occasionner le fait d'assister à une telle violence, certains témoins deviennent eux-mêmes impliqués dans l'événement criminel en tant que victimes.

Ainsi, en 2014, près de 1 événement criminel en contexte conjugal sur 10 (9,7 %) a fait d'autres victimes en plus de la victime principale. Celles-ci sont les victimes indirectes de la criminalité dans un contexte conjugal. En 2014, le nombre de victimes indirectes s'établissait à 1 810 personnes. Parmi celles-ci, 35,2 % étaient âgées de moins de 18 ans et 64,8 % de 18 ans et plus.

Les victimes mineures faisaient principalement partie de la famille de l'auteur présumé : 65,4 % étaient son enfant, 14,4 % sa belle-fille ou son beau-fils et 2 % un membre de la famille immédiate. Les autres étaient surtout une simple connaissance (7,1 %). On constate que les victimes majeures étaient moins nombreuses à avoir un lien de parenté avec l'auteur présumé. En fait, 38,1 % d'entre elles n'étaient qu'une simple connaissance et 17,2 % ne connaissaient pas l'auteur présumé.

Graphique 11

Nombre de victimes indirectes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la nature de la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2014^p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

CHAPITRE 5 – LES AUTEURS PRÉSUMÉS

5.1 PRÈS DE 8 AUTEURS PRÉSUMÉS SUR 10 SONT DES HOMMES

Parmi les 16 305 auteurs présumés dont le sexe est connu, notons que 19,5 % d'entre eux sont des femmes, alors que 80,5 % sont des hommes en 2014. Malgré une réduction de 3,7 % du taux d'auteurs présumés entre 2013 et 2014, une légère augmentation de 2,6 % est enregistrée chez les auteurs présumés féminins (+ 98). À ce propos, on dénote une hausse de 100 % des agressions sexuelles (+ 5) et de 33,3 % (+ 4) d'actes délictuels liés à l'intimidation chez les auteurs présumés féminins.

Pour ce qui est des auteurs présumés masculins, une diminution de 5,1 % est constatée. Celle-ci fait écho à la diminution de 50 % du nombre d'homicides en 2014 (-2) et de 26,5 % des agressions sexuelles (108) perpétrés par des auteurs présumés masculins. En dépit de ces diminutions, le taux des infractions commises par les hommes (369,2) demeure 4 fois plus élevé que celui des femmes (87,7).

Tableau 8

Taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe de l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2013 et 2014

Catégorie d'infractions	Femmes			Hommes		
	2013 ^a	2014 ^p	Variation (%)	2013 ^a	2014 ^p	Variation (%)
Homicide	0	0	-	0,4	0,2	-50
Tentative de meurtre	0,1	0,1	0	0,7	0,6	-14,3
Agression sexuelle	0,1	0,2	100	11,7	8,6	-26,5
Voies de fait de niveau 3	0,2	0,1	-50	0,9	1,2	33,3
Voies de fait de niveau 2	17	17,6	3,5	39,3	39	-0,8
Voies de fait de niveau 1	50	52,1	4,2	213,6	205,6	-3,7
Enlèvement	0	0	-	0,4	0,3	-25
Séquestration	0,4	0,4	0	16	15,5	-3,1
Harcèlement criminel	6,5	7,2	10,8	49,6	45,9	-7,5
Menaces	9,7	8,5	-12,4	51	47,7	-6,5
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	1,3	1	-23,1	3,3	2,9	-12,1
Intimidation	0,3	0,4	33,3	2,3	1,8	-21,7
Total	85,5	87,7	2,6	389,2	369,2	-5,1

a : Données actualisées

p : Données provisoires

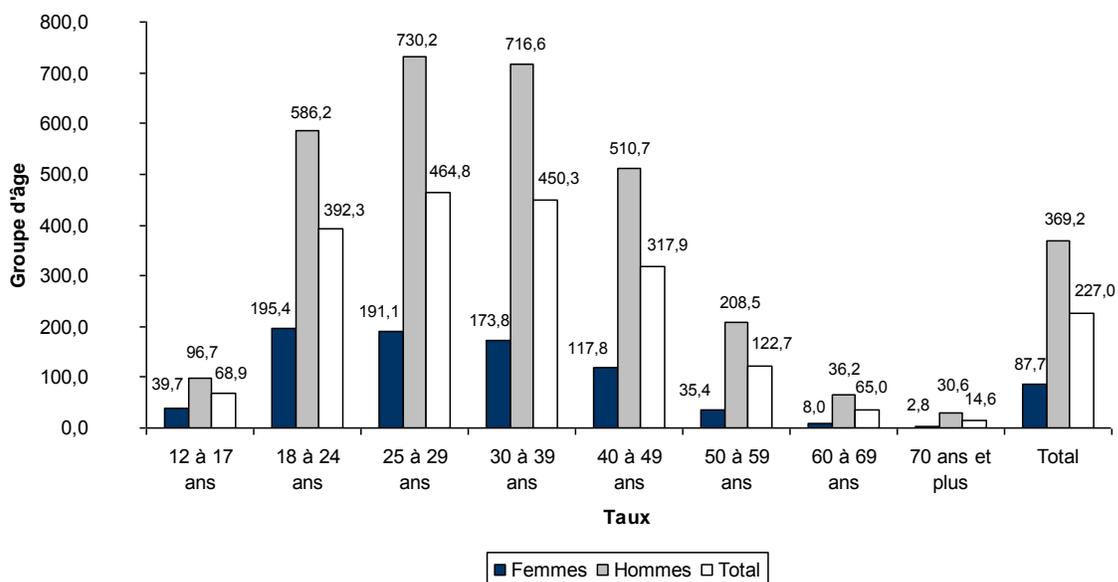
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

5.2 LES AUTEURS PRÉSUMÉS MASCULINS ÂGÉS DE 25 À 29 ANS PRÉDOMINANT

Selon nos analyses, les auteurs présumés masculins âgés de 25 à 29 ans (730,2) prédominent lorsqu'il est question de violence dans un contexte conjugal. Non loin de ce groupe d'âge se trouve celui des hommes âgés entre 30 et 39 ans (716,6). Les mêmes faits sont observés chez les femmes. En effet, puisque celles-ci sont plus nombreuses, les femmes entre 25 et 29 ans (464,9) de même que celles entre 30 et 39 ans (450,3) sont dans les groupes d'âge où se trouvent majoritairement les auteurs présumés de sexe féminin. En dépit de ces taux tout de même élevés entre 30 et 39 ans, une décroissance est observée à partir de cette tranche d'âge.

Graphique 12

Taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et le groupe d'âge de l'auteur présumé, Québec, 2014^p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

ANNEXE 1 – DÉFINITION DES INFRACTIONS

Tableau A

Description des infractions commises contre la personne dans un contexte conjugal selon le type de violence employée

Article du Code criminel	Infraction	Description
Violences physiques		
222	Homicide	Commet un homicide quiconque, directement ou indirectement, par quelque moyen, cause la mort d'un être humain.
239	Tentative de meurtre	Quiconque, par quelque moyen, tente de commettre un meurtre.
266	Voies de fait niveau 1	Quiconque emploie la force, directement ou indirectement, contre une autre personne, sans son consentement.
267	Voies de fait niveau 2	Quiconque porte, utilise, ou menace d'utiliser une arme ou cause des lésions corporelles.
268	Voies de fait niveau 3	Commet des voies de fait graves quiconque blesse, mutilé ou défigure le plaignant ou met sa vie en danger.
279.1	Enlèvement	Commet une infraction quiconque enlève une personne dans l'intention soit de la séquestrer, soit de la faire illégalement envoyer ou transporter à l'étranger, contre son gré, soit de la détenir en vue de rançon ou de service, contre son gré.
279.2	Séquestration	Quiconque, sans autorisation légitime, séquestre, emprisonne ou saisit de force une autre personne.
Violences sexuelles en contexte conjugal		
271	Agression sexuelle	Peuvent être considérées comme des voies de fait avec l'intention d'avoir des relations sexuelles avec la victime sans son consentement ou d'obtenir une gratification sexuelle sans son consentement.
Violences psychologiques ou économiques		
264.2	Harcèlement criminel	Quiconque agit à l'égard d'une personne sans se soucier qu'elle se sente harcelée ou sans se soucier qu'elle se sente harcelée si l'acte en question a pour effet de lui faire craindre raisonnablement pour sa sécurité ou celle d'une de ses connaissances.
264.1	Menaces	Quiconque profère, transmet ou fait recevoir par une personne, de quelque façon, une menace.
423	Intimidation	Quiconque, injustement et sans autorisation légitime, dans le dessein de forcer une autre personne à s'abstenir de faire une chose qu'elle a légalement le droit de faire, ou à faire une chose qu'elle peut légalement s'abstenir de faire.
372	Appels téléphoniques indécentes ou harcelants	Quiconque commet une infraction, sans excuse légitime et avec l'intention de harceler quelqu'un, lui tient au cours d'un appel téléphonique des propos indécentes ou fait en sorte qu'il lui soit fait des appels téléphoniques répétés.

Source : Code Criminel (2015).

ANNEXE 2 – TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau B

Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie, Québec, 2005 à 2014

Catégorie d'infractions	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 ^a	2014 ^p
NOMBRE										
Homicide	15	20	12	12	17	13	12	14	13	11
Tentative de meurtre	47	40	37	22	29	39	27	30	34	30
Agression sexuelle	367	397	357	390	412	444	431	484	503	506
Voies de fait de niveau 3	46	47	28	52	65	37	44	49	45	57
Voies de fait de niveau 2	2 118	2 166	2 253	2 185	2 214	2 371	2 288	2 283	2 172	2 267
Voies de fait de niveau 1	9 375	9 595	9 517	9 584	9 829	10 647	10 681	10 979	10 614	10 588
Enlèvement	32	30	18	10	18	16	16	21	14	15
Séquestration	377	415	445	416	477	462	607	576	616	598
Harcèlement criminel	2 181	2 221	2 048	1 900	1 957	2 019	2 261	2 355	2 203	2 146
Menaces	2 929	2 925	2 687	2 601	2 604	2 616	2 625	2 632	2 360	2 262
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	0	0	2	155	432	347	298	296	194	175
Intimidation	0	0	0	26	77	84	104	93	105	91
Total	17 487	17 856	17 404	17 353	18 131	19 095	19 394	19 812	18 873	18 746
TAUX										
Homicide	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Tentative de meurtre	0,7	0,6	0,5	0,3	0,4	0,6	0,4	0,4	0,5	0,4
Agression sexuelle	5,5	5,9	5,3	5,7	6	6,4	6,2	6,8	7	7
Voies de fait de niveau 3	0,7	0,7	0,4	0,8	0,9	0,5	0,6	0,7	0,6	0,8
Voies de fait de niveau 2	31,9	32,3	33,5	32,1	32,2	34,2	32,7	32,2	30,4	31,6
Voies de fait de niveau 1	141,3	143,3	141,3	140,9	143,2	153,7	152,9	155	148,7	147,4
Enlèvement	0,5	0,4	0,3	0,1	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
Séquestration	5,7	6,2	6,6	6,1	6,9	6,7	8,7	8,1	8,6	8,3
Harcèlement criminel	32,9	33,2	30,4	27,9	28,5	29,1	32,4	33,2	30,9	29,9
Menaces	44,1	43,7	39,9	38,3	37,9	37,8	37,6	37,1	33,1	31,5
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	0	0	0	2,3	6,3	5	4,3	4,2	2,7	2,4
Intimidation	0	0	0	0,4	1,1	1,2	1,5	1,3	1,5	1,3
Total	263,6	266,6	258,4	255,2	264,1	275,6	277,6	279,6	264,4	261

a : Données actualisées

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

TABLEAU C
Nombre d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions et le sexe de l'auteur présumé, Québec, 2005 à 2014

Catégorie d'infractions	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 ^a	2014 ^p
HOMMES										
Homicide	13	13	11	9	15	11	11	13	13	11
Tentative de meurtre	37	31	30	17	24	34	22	23	29	24
Agression sexuelle	359	384	349	385	398	436	424	464	492	492
Voies de fait de niveau 3	42	38	25	43	55	36	37	38	34	47
Voies de fait de niveau 2	1 578	1 590	1 631	1 556	1 562	1 651	1 557	1 590	1 432	1 480
Voies de fait de niveau 1	7 941	8 114	7 950	7 970	8 143	8 698	8 641	8 702	8 326	8 153
Enlèvement	27	27	18	10	16	16	16	20	14	15
Séquestration	366	406	436	400	460	454	594	560	595	585
Harcèlement criminel	1 886	1 941	1 787	1 638	1 698	1 758	1 964	2 015	1 912	1 845
Menaces	2 365	2 405	2 214	2 119	2 152	2 089	2 162	2 144	1 899	1 861
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	0	0	1	109	299	258	227	212	129	128
Intimidation	0	0	0	23	65	72	92	87	94	75
Total	14 614	14 949	14 452	14 279	14 887	15 513	15 747	15 868	14 969	14 716
FEMMES										
Homicide	2	7	1	3	2	2	1	1	0	0
Tentative de meurtre	10	9	7	5	5	5	5	7	5	6
Agression sexuelle	8	13	8	5	14	8	7	20	11	14
Voies de fait de niveau 3	4	9	3	9	10	1	7	11	11	10
Voies de fait de niveau 2	540	576	622	629	652	720	731	693	740	787
Voies de fait de niveau 1	1 434	1 481	1 567	1 614	1 686	1 949	2 040	2 277	2 288	2 435
Enlèvement	5	3	0	0	2	0	0	1	0	0
Séquestration	11	9	9	16	17	8	13	16	21	13
Harcèlement criminel	295	280	261	262	259	261	297	340	291	301
Menaces	564	520	473	482	452	527	463	488	461	401
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	0	0	1	46	133	89	71	84	65	47
Intimidation	0	0	0	3	12	12	12	6	11	16
Total	2 873	2 907	2 952	3 074	3 244	3 582	3 647	3 944	3 903	4 030

a : Données actualisées

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

TABLEAU D

Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la région administrative, Québec, 2005 à 2014

Région	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 ^a	2014 ^p
NOMBRE										
Bas-Saint-Laurent	391	383	371	343	349	402	399	379	403	385
Saguenay–Lac-Saint-Jean	412	500	486	473	543	543	560	575	576	580
Capitale-Nationale	1 077	1 403	1 383	1 301	1 408	1 422	1 322	1 443	1 488	1 461
Mauricie	550	603	576	523	599	684	580	582	591	644
Estrie	526	577	482	421	506	518	580	553	544	462
Montréal	6 252	5 668	5 501	5 601	5 501	5 468	5 527	5 285	4 952	4 752
Outaouais	887	998	979	1 007	1 006	1 016	1 207	1 229	1 085	1 172
Abitibi-Témiscamingue	422	378	388	353	398	461	537	553	464	533
Côte-Nord	347	355	382	478	445	464	404	418	392	444
Nord-du-Québec*	201	178	65	48	39	62	51	74	47	46
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	233	205	256	212	194	222	297	311	225	202
Chaudière-Appalaches	403	525	554	572	593	740	591	658	619	594
Laval	853	982	941	778	856	986	1 091	1 132	1 138	1 235
Lanaudière	842	931	955	1 011	1 103	1 235	1 314	1 394	1 304	1 204
Laurentides	1 214	1 296	1 263	1 265	1 455	1 592	1 615	1 654	1 550	1 557
Montérégie	2 621	2 561	2 627	2 515	2 702	2 835	2 834	3 001	2 944	2 946
Centre-du-Québec	528	473	451	452	434	445	485	571	551	529
Ensemble du Québec	17 487	17 856	17 404	17 353	18 131	19 095	19 394	19 812	18 873	18 746
TAUX										
Bas-Saint-Laurent	217,7	213,3	207,3	192,2	195,7	225,7	223,9	211,7	225,9	215,9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	170	206,4	201,3	196,2	225,7	225,3	231,6	233,8	234,5	236,4
Capitale-Nationale	181,1	233,9	229,9	214,1	229,6	229,8	211,5	225,6	230,7	225,2
Mauricie	237	258,7	246,3	222,7	255	290,9	246,3	243,7	247,7	269,6
Estrie	200,1	217,7	182	157,6	187,7	190,6	211,9	199,3	194,7	163,1
Montréal	381	344,9	332,2	335,3	325	319,4	321,4	309,3	286,6	272,2
Outaouais	298,8	331,4	323,4	328	323,2	322,2	377,4	374,7	328,6	353,5
Abitibi-Témiscamingue	337,1	300,7	308,9	280,1	315	364,3	422,1	431,8	361,8	415,3
Côte-Nord	415,6	425,9	458,3	576,1	538	560,6	485,5	502	471,3	537
Nord-du-Québec*	646,6	570,4	206,9	151,4	121,6	192,5	157,1	219	137	133,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	271,1	238,5	300,6	250	229,3	264,1	353,5	366,4	267,3	241,6
Chaudière-Appalaches	116,6	151	158,8	163,5	168,8	210,1	166,7	181	169,9	162,5
Laval	265,9	301,1	286,6	232,9	252	286,1	312	316,8	315,2	338,6
Lanaudière	228,4	246	248,2	258	277,4	306,7	321,7	332,4	308,1	282,5
Laurentides	276,3	288,7	276,9	272,4	309,1	333,5	333,7	330,5	306,2	304,7
Montérégie	220,6	212,2	216,5	204,9	218,2	226,4	223,9	232,7	226,5	225,2
Centre-du-Québec	267,9	238,4	227,2	226,2	215,6	220	237,6	275,1	264,2	252,5
Ensemble du Québec	263,6	266,6	258,4	255,2	264,1	275,6	277,6	279,6	264,4	261

a : Données actualisées p : Données provisoires

* Les données pour la région du Nord-du-Québec sont incomplètes en raison de l'absence de données provenant de certains corps de police autochtones.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

RÉFÉRENCES

Arcand, S., Damand, D., Gravel, S. et Harper, E. (2008). *Violences faites aux femmes*, Montréal : Presses de l'Université du Québec, 530 p.

Boisvert, R. (1996). Éléments d'explication de l'uxoricide, *Criminologie*, 29 (2), 73-78.

□
Direction de la protection de la jeunesse (2015). Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/Directeurs provinciaux 2015. Québec, Association des centres jeunesse du Québec, 30 p.

Drouin, C., Lindsay, Dubé, M., Trépanier, M. et Blanchette, D. (2012). Intervenir auprès des hommes pour prévenir l'homicide conjugal. Montréal et Québec : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, 57 p.

Dubé, M. et Drouin, C. (2011). *Les contextes de séparation en situation d'homicide conjugal : étude qualitative*. Colloque international du CRI-VIFF intitulé « Violence envers les femmes. Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation », 30 mai 2011, Montréal.

Gouvernement du Québec (2012). *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale. Prévenir, Dépister, Contrer*. Québec, Gouvernement du Québec, [En ligne]. http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SCF_plan_action_violence_conjugale.pdf (Page consultée le 15 septembre 2015) .

Léveillé, S. et Lefebvre, J. (2011). Le passage à l'acte dans la famille. Perspectives psychologique et sociale. Montréal : Presses de l'Université du Québec, 186 p.

Liem, M. (2011). Homicide followed by suicide : A review. *Aggression and violent behavior*, 15, 153-161.

Millaud, F., J.D., F. Proulx et J. Brault (2008). Violence homicide intrafamiliale, *Psychiatrie et violence*, vol. 8, n° 1.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2012). Rapport du comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux, Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, 61 p.

Perreault, S. et Brennan, S. (2010). La victimisation criminelle au Canada, Juristat, vol. 30, n°2, Ottawa, Statistique Canada.

Statistique Canada (2011). La violence familiale au Canada : un profil statistique, 58 p.

